

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2020 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Jean-Baptiste CAU, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ et Véronique REVEILLON

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste CAU

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2019

1. **Grand Besançon Métropole : coût définitif des transferts de charges 2019 et évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2020**
2. **Convention avec Familles Rurales pour le relais petite enfance**
3. **Droits de préemption urbain**
4. **Amortissement des subventions d'équipement et de l'allocation compensatrice d'investissement**
5. **Présentation et vote du Compte administratif 2019**
6. **Affectation des résultats**
7. **Approbation du compte de gestion de la Perception de St Vit**
8. **Demande d'autorisation de barrière sur traie communal**
9. **Questions diverses.**

Approbation du PV du conseil du 11 décembre 2019 à l'unanimité

1. **Grand Besançon Métropole : coût définitif des transferts de charges 2019 et évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal *approuve* les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 16 décembre 2019.

Le Conseil municipal *approuve* les montants prévisionnels de charges transférées pour 2020, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2020 et la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 16 décembre 2019.

VOTE: POUR à l'unanimité

2. **Convention avec Familles Rurales pour le relais petite enfance**

Le maire informe que la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion du relais petite enfance des petits voyageurs (Canton de Boussières) signée le 6 juillet 2016 arrive à échéance le 5 juillet 2020.

Le conseil après en avoir délibéré accepte de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans à compter du 5 juillet 2020 et autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

VOTE: POUR à l'unanimité

3. **Droits de préemption urbain**

Le conseil municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption

- Pour la propriété cadastrée AD 361
- Pour la propriété cadastrée AD91 et ZA 108
- Pour la propriété cadastrée AC 92- 94-145-147
- Pour la propriété cadastrée AD84 et partie de AD 258
- Pour la propriété cadastrée AD 97 et partie de AD 98

4. Amortissement des subventions d'équipement et de l'allocation compensatrice d'investissement

- Allocation compensatrice versée au Grand Besançon

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le principe d'une attribution de compensation en investissement conformément à la possibilité ouverte par la Loi de Finances rectificative pour 2016 et la délibération de l'Agglomération du Grand Besançon du 29 janvier 2018. L'attribution de compensation versée en investissement est imputée au chapitre 204, nature 2046, et doit donc faire l'objet d'un amortissement.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les subventions d'équipement sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Il est rappelé que le choix d'une neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement peut être fait chaque année lors du vote du Budget Primitif.

Il est proposé de retenir une durée d'amortissement d'une année (possibilité d'opter pour une année suite à accord de la DDFiP) pour l'attribution de compensation d'investissement compte 2046.

Le Conseil municipal décide de valider la durée d'amortissement d'une année pour l'attribution de compensation versée en investissement.

Cet amortissement débutera à compter de l'année 2020 avec un rattrapage de l'année 2019 sur l'année N+1.

VOTE: POUR à l'unanimité

- SMIX – subvention d'équipement

Il est proposé de retenir une durée d'amortissement d'une année pour le versement de la subvention d'équipement versée au SMIX pour 7573.33 euros correspondant à des travaux Route de la Saline de réfection d'une chambre Télécom.

Le Conseil municipal décide de valider la durée d'amortissement d'une année sur 2020 et décide de prévoir les écritures comptables correspondantes.

VOTE: POUR à l'unanimité

5. Présentation du Compte administratif 2019

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	73 867.70	Déficit antérieur reporté	19 853.07
RECETTES	455 274.44	RECETTES	136 094.30
TOTAL Recettes	529 142.14	TOTAL Recettes	116 241.23
DEPENSES	436 941.10	DEPENSES	166 646.65
EXCEDENT 2019	92 201.04	DEFICIT 2019	50 405.42
		RAR 24345	74 750.42
		resultat clôture	17 450.62

6. Affectation des résultats

Ce point sera présenté lors du prochain conseil

7. Approbation du compte de gestion de la Perception de St Vit

A la date du conseil et malgré des demandes répétées le compte de gestion n'a pas été transmis donc ce point sera présenté lors du prochain conseil

8. Demande d'autorisation de barrière sur traie communal

Demande d'installation d'une barrière au fond du traie communal

9. Entretien des bornes incendie par la SAUR

Le conseil municipal accepte de signer une convention avec la SAUR pour l'entretien des poteaux incendie et autorise le maire à signer ladite convention.

VOTE: POUR à l'unanimité

10. Questions diverses.

- Très Haut Débit : présentation d'un compte rendu de réunion pour l'installation de la fibre optique en 2022. Un local technique sera installé à l'entrée du parc communal coté Quingey
- Aménagement carrefour Rue de la Saline – Rue de la Gare
Programme à l'étude pour création d'un passage piéton surélevé entre le chemin de Vauthiau et la Route de la Saline. Ce projet doit être validé par le Département puis transmis au Grand Besançon.
- Création d'un parking Rue de la Saline :
Présentation d'un plan pour 8 places de stationnement dont une PMR
- Remerciement de l'association « La ligue contre le cancer » pour les dons versés par les habitants de Byans qui se sont élevés à 2016.50 €

Séance levée à 21h45